

Résistance des véhicules à moteur à la collision latérale (modif. directive 70/156/CEE)

1994/0322(COD) - 11/12/1995 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission approuve la position commune qui est étroitement alignée sur la proposition modifiée de la Commission, elle-même fondée sur l'avis du Parlement.